

ANNONCES :

La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.

Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames
sont reçues exclusivement par
la Société Publicitas S. A.,
Sion, Lausanne, Genève, Mon-
tréux, Fribourg, etc., et au Bureau
du Journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

De six mois à un an
Sans Bulletin 8.- 4.50 2.50
Avec Bulletin 12.- 6.50 3.50

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèque postal 11 c 274

Nouveaux faits connus Lundi à midi

M. Raymond Lorétan a été élu conseiller d'Etat par 11349 voix, et la Loi sur l'Assistance est sortie victorieuse des urnes par 10200 voix contre 2393.

Les événements de Chine sont toujours graves. La répression continue sanglante.

A Moscou, le congrès communiste a exclu du parti Trotsky et 75 chefs de l'Opposition.

Belle Journée

Le parti conservateur-progressiste sort triomphant du double scrutin de dimanche. L'expérience nouvelle et concluante qu'il a obtenue de vaincre avec à peu près ses propres forces, lui donnera, nous en sommes certain, une foi invincible dans la Foi impérissable.

Nous saluons avec satisfaction l'entrée au Conseil d'Etat de M. Raymond Lorétan que nous connaissons tout particulièrement et qui a l'étoffe d'un administrateur avisé.

De tempérament et de famille, il aurait pu rester très talon haut ; il a su évoluer et apprécier la politique de progrès du gouvernement. Le voilà à même d'aider au char. Nous sommes certains que les problèmes nouveaux qui vont solliciter l'attention des pouvoirs publics le trouveront courageux et résolu.

Notre joie n'est pas moins profonde en enregistrant le vote populaire sur la loi d'assistance.

Nous, qui avons été mêlés aux travaux de cette législation, plus que d'autres peut-être, puisque nous fûmes un des rapporteurs du projet de 1921 déjà et de celui de 1926 que nous venons d'adopter, nous pouvons nous réjouir du succès, ayant connu, à deux reprises, les appréhensions, les craintes et les efforts.

Le parti libéral-radical, dans son assemblée des délégués à Martigny, sur le cri de guerre de M. Mermoud qui ne pardonne pas l'ombre du curé dans un article de la loi, avait décrété une liberté de vote qui sentait l'hostilité.

Cette note avait été quelque peu atténuée ensuite par deux articles du *Conjéré* recommandant, malgré tout, la loi. En vérité, très peu d'électeurs ont suivi les extrémistes, car, un nombre des 2400 rejetants, il faut tout de même compter quelques centaines de négatifs de droite que rien ne convertira.

Dans la Plaine, à part l'une ou l'autre commune radicale extrêmement foncée, l'Opposition s'est signalée par une très forte abstention.

M. Mermoud n'a pas lieu d'être bien satisfait du vote de Saxon.

Gageons que, ce matin, nos adversaires se rendent compte qu'ils ont joué un rôle de dupe. Dans une loi de l'importance de celle sur l'assistance, une déclaration de neutralité ou de liberté de vote n'est pas une position.

Les citoyens vont forcément aux solutions, agissantes et précises.

Faut-il relever le nombre prodigieux d'abstentionnistes ?

Cela devient quelque chose comme le cri que jette le pélican sur la grève battue par la mer, le soir où il se sent en danger.

Ce qui est en danger, avec le referendum obligatoire, c'est le suffrage universel et la démocratie elle-même.

Nous le soulignons dans toutes les votations. Dimanche, un peu plus du tiers seulement des électeurs se sont approchés des urnes. Il y a de l'inquiétude dans l'air. Hélas, cette inquiétude s'évanouira ; les choses iront comme par le passé.

L'abstentionnisme continuera d'apparaître, aux prochaines consultations populaires, ainsi qu'une comète à l'influence malfaisante. Il faudra bien cependant en découdre un jour.

Depuis Josué personne n'a arrêté le soleil, personne ne peut empêcher le ruisseau d'aller au fleuve et le fleuve à la mer. Personne ne peut faire que, dans certaines circonstances, la désertion du scrutin ne fausse l'exercice de la démocratie et ne crée de l'anarchie.

Ces réserves de principe renouvelées, soyons tout à la joie de la journée électorale de dimanche. Une fois de plus, le chef du gouvernement, M. le conseiller d'Etat Troillet, voit sa persévérance et ses efforts, que rien ne décourage, couronnés de succès. C'est une nouvelle loi sociale, une nouvelle loi de progrès sous toit.

Vive le Valais !

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

Quatre millions de Chinois en proie à la famine. — Suivant le correspondant du « Times » à Pékin, la famine et une extrême détresse règnent parmi les populations de quatre millions d'âmes du Chantoung et du Chih-Li. La sécheresse, les locustes (sortes de sauterelles) et le fardeau écrasant des impôts chassent des centaines de milliers de pauvres gens vers la Mandchourie, les obligeant à errer sans abri et à se nourrir d'herbes et de racines.

Le comité international de secours contre la famine, malgré tous ses efforts est débordé ; il demande cinq millions de dollars pour prévenir une catastrophe.

Curieux cas d'accident de travail. — Un patron dont l'ouvrier meurt des suites d'une émotion qu'il ressentit en assistant, au cours de son travail, à un grave accident, tomba-t-il sous le coup de la loi du 1898 sur les accidents du travail ?

Le tribunal civil de Montpellier (France) vient de répondre affirmativement.

Il s'agit en l'espèce d'un ouvrier boulanger qui, conduisant la camionnette de son patron, fut témoin d'un grave accident à la suite duquel il s'évanouit et mourut peu après, d'où le procès intenté par sa veuve.

Le tribunal a nommé un expert qui recherchera le lien de connexité existant entre la mort et le traumatisme nerveux.

Le trésor des Sultans. — Un orfèvre suédois a été chargé de faire l'expertise des trésors du gouvernement ottoman à Constantinople. Il décrit les richesses innombrables qu'il a estimées et note que des milliers de pierres précieuses sont simplement entassées les unes sur les autres. Un diamant pèse vingt-et-un carats, et plusieurs perles, surtout celles du d'adème, sont d'une dimension incroyable. Le trône est surtout remarquable : il est d'or pur, garni de vingt mille perles et de milliers de rubis et d'émeraudes. Ce trône, qui a donné lieu à maintes légendes, est gardé au sérail de Constantinople, et les personnes qui veulent l'admirer doivent passer devant une série de postes en armes. La dernière porte est de bronze et si lourde qu'il faut huit hommes pour l'ouvrir.

La doyenne d'Uri est morte. — La doyenne du canton d'Uri, Mme Rose Guster, vient de mourir à Spiringen, dans le Schachen-thal.

Durant toute sa vie, elle ne fut jamais gravement malade et elle n'eut jamais recours à des lunettes pour lire.

Le prix de la vie. — Le chiffre indice établi par l'Union suisse des Sociétés de consommation accuse une légère baisse de 0,3 entre le 1er novembre et le 1er décembre 1927, les chiffres respectifs de ces deux mois étant de 156,5 et 156,2.

Parmi les changements de prix d'une certaine importance, il faut signaler une baisse

de la viande de veau et de bœuf et une augmentation du prix du beurre de table et des haricots.

Almanachs et calendriers. — Ils vont être renouvelés. C'est peut-être le moment, disent les « Débats », de faire quelques observations au sujet du tableau de la division du temps. Sachons donc qu'aucun siècle ne peut commencer par un mercredi, un vendredi ou un dimanche ; que le mois d'octobre débute toujours le même jour de la semaine que le mois de janvier, avril le même jour que juillet, et décembre le même jour que septembre ; que février, mars et novembre commencent le même jour de la semaine ; que mai, juin et août débutent, au contraire, à des jours différents, et que l'année commence et finit le même jour. Notons, toutefois, que ces règles ne s'appliquent pas aux années bissextiles, et, par conséquent, pas à 1928, qui l'est. Rappelons aux gens économes, enfin, que le même calendrier peut servir tous les 28 ans.

L'Anglaise humoristique. — La scène s'est passée dans une grande gare des Basses-Pyrénées (France).

Une famille anglaise va prendre le train express. Déjà les places sont payées et les bagages enregistrés. La caravane se dirige vers le quai, précédée par une longue et sèche gouvernante portant sous les bras le toutou, lorsqu'un employé se dresse :

— Pardon, madame, vous ne pouvez pas garder votre chien avec vous.

— Je voulais...

— C'est impossible, les chiens sont taxés et renfermés dans les caisses.

— Pas le mienne.

— Le vôtre aussi. Il n'y a pas d'exception.

— Je mettais le dans mon sac de nuit, je mettais ensuite dans le wagon, toujours, en Angleterre.

— En France, il faut vous séparer de votre chien et payer la taxe.

— Je payais pas... je laissais la chienne !...

— Comme vous voudrez.

La gouvernante tend le chien en grommelant quelques phrases indignées. L'employé s'empare de la malheureuse bête, mais la rend aussitôt au milieu des rires de la foule des voyageurs : le toutou était empaillé !!

Le type idéal du chauffeur est insensible aux beautés naturelles. — En appelant l'époque actuelle le règne du chauffeur, Kaiserling ne se rendait peut-être pas compte qu'une sorte de déterminisme imposait au corps humain une étroite ressemblance avec la machine automobile et que, de cette parenté, devait fatalement naître « l'esprit chauffeur ».

De son propre aveu, ce métaphysicien ignore le mécanisme d'un moteur que son fils de cinq ans comprend beaucoup mieux que lui.

Le progrès consiste-t-il donc pour l'homme à se dégager de la nature humaine pour devenir semblable à la machine que son génie a reconstituée d'après sa propre image ?

Le type idéal du chauffeur s'est tellement identifié avec la voiture qu'il conduit, qu'il est devenu complètement insensible à la beauté des paysages traversés en bolide, et que toutes les émotions du voyage se réduisent pour lui « à bouffer des kilomètres ». Le piéton des grandes villes tourne à l'automate. Son visage tendu vers un but : faire de la vitesse, alors même qu'aucune nécessité ne l'y oblige, ne reflète plus ni pensée, ni sentiment, et son cerveau « métallisé », comme celui des amants d'Antinea, au lieu de secréter des idées n'ordonnera bientôt plus que des mouvements de plus en plus rapides et précis.

Simple réflexion. — La peur fait de nous des esclaves.

Curiosité. — On vient de découvrir, dans une carrière de sable du Gers, une dent fossile mesurant 18 centimètres de long sur 15 de large. On peut imaginer, d'après cela, ce que devait être l'animal auquel elle appartenait.

Pensée. — Qui craint de souffrir, souffre déjà de ce qu'il craint.

Tous fous en l'an 2035

Nous recevons d'un éminent psychiâtre l'article extrêmement intéressant que voici :

Les journaux relaient avec ensemble, il y a quelques jours, la curieuse prédiction d'un prétendu savant anglais qui, ap-

puyé sur la statistique, aurait prétendu qu'en l'an 2035 le genre humain ne serait plus composé que d'aliénés. Il est inutile de dire que les chiffres sur lesquels s'appuie ce sinistre prophète sont absolument fantaisistes et que les conclusions qu'il en tire le sont plus encore.

Cependant, c'est un cri d'alarme qui doit nous faire réfléchir, car, s'il n'y a guère de chances que l'humanité soit aliénée en 2035, il y en a beaucoup par contre pour que le nervosisme et tout son cortège de souffrances n'aient, à cette époque et peut-être avant déjà, atteint la plupart des hommes.

C'est cette constatation de la progression considérable des troubles nerveux sinon mentaux qui a poussé à la création dans le monde entier de ligues dites d'hygiène mentale. En Suisse, la Société de psychiatrie vient également de fonder un Comité national d'hygiène mentale dans lequel, en plus d'un certain nombre de spécialistes distingués, sont représentées la plupart des grandes associations pour le bien public.

Le Comité national d'hygiène mentale se propose de protéger et de fortifier la santé nerveuse et mentale de la population. Cela veut dire qu'il s'adresse avant tout aux personnes en bonne santé ou qui se croient telles, car nous ne sommes pas encore en l'an 2035. Un certain nombre de commissions ont été fondées par lui pour l'étude et la réalisation des tâches partielles de l'hygiène mentale, par exemple dans l'éducation familiale et scolaire, dans l'armée, l'industrie, etc. Bien entendu, il s'occupera aussi de la prophylaxie des fléaux sociaux comme l'alcoolisme ou les toxicomanies et poursuivra l'étude des problèmes statistiques et héréditaires importants pour la santé mentale.

Le Comité national d'hygiène mentale a pris sur lui de grosses responsabilités et en est très conscient. Les spécialistes qui le composent, entraînés à l'étude et à la solution des problèmes spéciaux de la santé nerveuse et mentale, comptent bien trouver dans les institutions officielles et privées, ainsi que dans la population, les appuis nécessaires à la réalisation de leur tâche. Le Comité national mettra à la disposition de tous les groupements que les questions d'hygiène intéressent des conférenciers de valeur. Il éditera en outre des brochures et s'efforcera de renseigner la population par l'intermédiaire de la presse et des périodiques, etc. sur les problèmes de l'hygiène mentale qui sont en général d'un intérêt captivant.

LES ÉVÉNEMENTS

UNE VICTOIRE DE LA DISCIPLINE

Les résultats obtenus par le régime fasciste sur les chemins de fer italiens

(De notre correspondant particulier.)

Rome, le 17 décembre.

M. Ciano, ministre des communications, vient de publier le rapport de l'administration des chemins de fer sur l'exercice 1926-1927 clôturé, comme l'année financière italienne, le 30 juin.

Ce rapport est comme toujours fort intéressant.

A vrai dire, les résultats financiers de l'exercice écoulé sont moins favorables que ceux du précédent : le boni est tombé de 378 millions à 156 millions. Cela tient à des difficultés qu'aucun ministre n'aurait pu résoudre mieux, comme la crise économique que traverse le pays ou le surcroît de dépenses en combustibles résultant de la grève des mineurs anglais.

Mais un examen détaillé des données du rapport permet de se rendre compte des progrès que, malgré tout, l'exploitation des chemins de fer italiens continue à réaliser sous une direction ferme et vigilante.

Les progrès réalisés

Tous les étrangers qui visitent actuellement l'Italie peuvent constater chaque jour que le service des chemins de fer est bien organisé : les trains roulent régulièrement, les voitures sont confortables et bien entretenues et l'on a partout l'impression d'une activité croissante et bien

ordonnée. Cette impression répond à la réalité. La traction électrique a été appliquée à de nouvelles lignes, le nombre des trains a été augmenté, leur vitesse accrue. Citons quelques chiffres extraits du rapport officiel : l'étendue du réseau équipé à l'électricité est passée de 914 à 1060 kilomètres et l'on peut maintenant arriver de la frontière de Modane à Livourne dans des voitures où l'on ne connaît plus les désagréments de la fraction au charbon. Le nombre des kilomètres parcourus par les trains de voyageurs s'est élevé de 77 à 82 millions et pour les trains de marchandises ce chiffre est monté de 61 à 65 millions.

De nouveaux trains rapides ont été créés et la vitesse de beaucoup d'autres a été notablement augmentée, les correspondances internationales et les services des wagons-lits ont été améliorés, le service des marchandises à l'intérieur du pays l'a été aussi et le temps exigé pour transporter les produits du midi aux frontières d'où ils peuvent gagner les marchés de l'étranger a été considérablement réduit.

Personnel moins nombreux et mieux payé

Ces résultats ont pu être obtenus sans compromettre l'équilibre du budget grâce à une politique d'économie et de discipline qui est mise en lumière, elle aussi, par quelques chiffres dignes d'être retenus.

En septembre 1922, le nombre des employés et ouvriers des chemins de fer italiens s'élevait à 221,171 et leurs salaires absorbaient plus de deux tiers des recettes du réseau. C'était le résultat de la politique démagogique des gouvernements dont les excès provoquèrent la réaction fasciste. Le désordre et le gaspillage étaient tels que pour l'exercice 1921-1922 la valeur des marchandises perdues, volées ou avariées, avait atteint 119 millions ! Ce chiffre est cette année de 10 millions.

Quant au nombre du personnel, ils étaient l'an dernier de 172,768 ; ils sont aujourd'hui 167,747. Malgré le développement du trafic, l'importance du sort du personnel par kilomètre de ligne exploitée a été diminuée de plus d'un tiers. A cette augmentation de rendement a correspondu une amélioration sérieuse du personnel et le salaire moyen d'un agent qui était avant la guerre de 1968 liras est aujourd'hui de 13,505 liras, augmentation notablement supérieure à la dévalorisation de la monnaie. La situation des agents a, en outre, été sérieusement améliorée par la création de nombreuses institutions économiques largement subventionnées par l'Etat.

Au total, il est permis de dire que l'exploitation des chemins de fer italiens, qui avait acquis un renom légendaire de désarroi et de déficit, se fait, sous le régime fasciste, à la satisfaction des voyageurs et du personnel en même temps qu'au profit des finances publiques. C'est une belle victoire de l'ordre et de la discipline.

Guardia.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

La Chambre anglaise se bat sur un livre de prières

La Chambre anglaise des Communes a consacré huit heures à un livre de pièces liturgiques que les évêques anglicans voulaient introduire.

On a vu ministres contre ministres, conservateurs contre conservateurs, libéraux et socialistes parler pour ou contre.

Au vote, 247 voix se prononcèrent contre l'adoption et 205 pour.

Lorsque les résultats furent connus, des scènes extraordinaires se produisirent ; un grand nombre de députés se mirent à pousser des vivats ; les chapeaux, les mouchoirs, les papiers volèrent au milieu des acclamations.

L'archevêque de Canterbury, chargé d'années, en apprenant le résultat, s'effondra sur place. Pendant une demi-minute il ne put faire un mouvement. Le livre de Prières était l'œuvre de sa vie !

S'appuyant de toutes ses forces sur une rampe, lentement il s'efforça de sortir. L'archevêque d'York se précipita vers lui pour le soutenir. Il murmura quelques mots mais le Primat d'Angleterre ne répondit pas. Pour lui, c'était la fin.

A pas lents, courbé, accablé, vénérable, il sortit de la chambre appuyé sur l'autre archevêque.

Mais de quoi s'agit-il, et pourquoi cette tragique émotion ? Il est impossible de résumer en deux mots une question qui passionne l'Angleterre depuis un demi-siècle. Nous ne croyons pas être inexacts en disant que le « Livre de Prières » rédigé par l'archevêque de Canterbury, avec l'aide d'un grand nombre de prélats, tenait compte, dans une mesure modérée, du mouvement que rapproche l'Eglise anglicane de l'Eglise catholique sur quelques questions de culte, de dogme et de chant.

Tous les membres des Eglises presbytériennes sont opposés à ce rapprochement. Ils ont eu la majorité au Parlement. Mais n'est-il pas insensé de voir une Chambre politique s'occuper de l'introduction d'un livre de prières ?

Alger est le théâtre de deux drames mystérieux

Deux tragédies se sont déroulées à Alger.

Le premier drame s'est produit dans les circonstances suivantes :

Judi avait lieu le mariage d'une israélite, Mlle Ben Yaya, avocate au barreau d'Alger, fille de M. le Dr Ben Yaya, avec son coreligionnaire, M. El Ghozi, également avocat au barreau de Tunis. La cérémonie terminée, les deux jeunes époux rentrèrent chez eux. Le matin, à la première heure, la jeune mariée, en toilette de nuit, enjambant le balcon, se précipita du troisième étage dans la rue. La mort fut instantanée.

Et voici le second :

M. Parisot, chef de service à la Compagnie Lebon, se préparait à assister aux obsèques de sa femme. Il se tenait devant le lit de la morte, quand un jeune homme pénétra en courant dans la chambre funèbre et tira trois coups de revolver sur M. Parisot, qui fut tué sur le coup.

Le meurtrier, son crime commis, s'enfuit et alla se constituer prisonnier au commissariat. C'était le beau-frère de la victime, nommé Santamaria. Il a déclaré qu'il ne parlerait qu'en présence de son avocat.

Encore un collège qui flambe à Québec

Un incendie a éclaté à l'école Saint-Jean-Berckmans, à Québec. Cette institution, comme l'orphelinat Saint-Charles détruit il y a quelques jours, était dirigé par les sœurs du Bon Pasteur. Il n'y a pas eu cette fois de morts à déplorer, mais une sœur et un enfant malade ont été grièvement blessés. En outre, vingt-cinq sœurs et seize jeunes filles de l'orphelinat Saint-Charles, auxquelles on avait donné asile dans un immeuble situé en face du pensionnat sinistré, ont été blessées pendant l'évacuation. Elles ont dû être transportées à l'hôpital. Cent quarante-deux jeunes filles se trouvaient dans le pensionnat lorsque l'incendie éclata. Elles étaient couchées, mais purent s'enfuir ou être rapidement évacuées. Une sœur a pris un enfant malade dans ses bras et l'a sauvé. Toutefois, comme elle a dû sauter d'une hauteur de vingt mètres, la sœur et l'enfant ont été blessés. Les dégâts sont évalués à 500,000 dollars.

Une foule énorme s'était massée autour du pensionnat pour porter secours aux enfants. Elle a tenté de rompre le cordon de police. La police redouble de vigilance, à la suite de ce nouvel incendie, car suivant certaines rumeurs, il serait, comme celui de l'institut Saint-Charles, l'œuvre de fanatiques. Les agents de police surveillent tous les trains quittant Québec.

Une défaite des gauches en France

Dimanche ont eu lieu deux élections sénatoriales : l'une dans le Pas-de-Calais, pour le remplacement de M. Jonnart, l'autre dans la Loire-Inférieure, pour le siège laissé vacant par la mort de M. Montaigu.

Dans le Pas-de-Calais, M. Lefebvre, du Prey, député, ancien ministre, de l'Union républicaine, a été élu par 1043 voix ; M. Cadot, socialiste, a obtenu 612 voix.

Dans la Loire-Inférieure, M. Linyer, de l'Union nationale libérale, a été élu par 678 voix ; M. Lelord, républicain de gauche, a obtenu 236 voix.

Est-ce une guérison miraculeuse ?

On signale, de source très officielle, un fait très intéressant concernant le P. Marie-Antoine, capucin, surnommé dans tout le Midi « le saint de Toulouse », mort le 8 février 1907.

Ce fait s'est passé à Pinsaguel, joli petit village situé sur la Garonne. Or, le jeune C... souffrait d'une angine phlegmoneuse. Transporté à l'Hôtel-Dieu de Toulouse, il quitta cet établissement nullement guéri, à telle enseigne que le mercredi de Pâques (20 avril 1927) son cas s'était sérieusement aggravé. Le malade perdit bientôt connaissance ; il reçut l'Extrême-Onction des mains de M. le curé de Pinsaguel. Le lendemain, un chirurgien pratiquait une ponction lombaire pour analyser le li-

quide céphalo-rachidien. C'est alors que la pauvre mère affligée courut chez le pasteur de la paroisse.

— Une volonté plus forte que la mienne, a déclaré celui-ci, me poussa à prendre un fragment de la soutane du P. Marie-Antoine. Je plaçai cette relique sous la tête de l'enfant et, avec la mère, je me mis à prier longuement. Le lendemain nouvelle consultation des docteurs qui conclurent à des convulsions urémiques. Mais le lendemain soir je retrouvai le jeune C... guéri !

— Mais que s'est-il donc passé ? interrogea le médecin mandé en toute hâte.

Trois jours après, l'enfant courait dans le jardin.

Tels sont les faits sur lesquels l'autorité religieuse a décidé d'effectuer une enquête approfondie.

NOUVELLES SUISSES

La semaine parlementaire

Le budget - Les élections - Une sortie contre les subventions Déjà la campagne de 1928

(Corresp. partic. du « Nouvelliste ».)

Berne, le 17 décembre.

Le budget de la Confédération a été épluché consciencieusement par le Conseil national pendant toute une semaine. Ce n'est pas terminé, mais la fin est prévue pour mardi. Le débat général qui a précédé la discussion des chapitres n'a rien apporté de neuf. Les socialistes ont renouvelé leurs déclarations d'hostilité aux dépenses militaires, proposant tout simplement de rayer tout le budget établi. C'est par trop simpliste, et M. Scheurer, ministre de la guerre, a rappelé à nos bons socios qu'il y a des lois votées par le peuple qui régissent les dépenses militaires et qu'il n'est pas possible d'en faire fi en supprimant purement et simplement les crédits prévus. Le front « bourgeois » est inébranlable quant à l'armée, mais il l'est beaucoup moins là où les passions s'en mêlent. Preuve l'incroyable facilité avec laquelle nos Confédérés de langue allemande se sont laissés rouler par un socialiste, qui, par une surprise, a posé la question de la validation d'un député dont la poitrine est ornée de décorations étrangères. Jamais on ne s'était arrêté à des considérations de ce genre depuis que les Chambres fédérales existent et depuis que l'article 12 de la Constitution est en vigueur. Le serment que le député prête à toujours paru suffisant comme engagement. On sait que le Conseil national a finalement validé M. Favarger, mais cette récente manifestation laisse prévoir que l'initiative, qui va être lancée et qui interdit l'acceptation de décorations sous la peine de la privation des droits civiques, sera chaleureusement accueillie par la majorité des Suisses allemands.

La discussion du budget n'a soulevé que deux points intéressants. D'abord un jeune député catholique de Soleure, M. Otto Walter, a élevé une protestation indignée contre le développement des subventions fédérales. Il veut voir la source principale de la politique éstatiste en Suisse. Il n'est pas difficile d'avoir une opinion opposée. M. Escher a formulé toutes ses réserves à cet égard. La sortie de M. Walter est quelque peu déplacée au moment où on s'apprête à venir en aide aux populations montagnardes. Examinées de près, les subventions fédérales se chiffrent par 90 % des contributions légalement arrêtées en faveur de toutes les initiatives utiles et nécessaires sur le terrain de l'enseignement (école primaire, instruction professionnelle, etc.), sur le terrain du développement agricole, de la protection contre les eaux, des œuvres sociales, de la conservation du patrimoine artistique du pays, etc.

Il y a des cas où des économies sont réalisables. Mais les critiques du député soleurois vont beaucoup plus loin : il veut, par la diminution des subventions fédérales, forcer les cantons et les communes d'une part, les associations et individus d'autre part, à ne compter que sur leurs propres forces. Nous ajouterons une réflexion : cette critique théorique méconnaît complètement le déplacement des forces qui s'est réalisé depuis quelque temps, déplacement affaiblissant grandement les petits cantons et les cantons agricoles et enrichissant les cantons industriels. L'équilibre n'est établi, au moins en partie, que par la Caisse fédérale, qui sert de distributeur en faveur de ceux qui ont besoin d'être aidés. Au point de vue catholique, on le sait, cette justice distributive s'exerce à l'avantage de nos cantons !

Entre deux, les Chambres réunies ont procédé à la désignation du président et du vice-président de la Confédération pour 1928. M. Schulthess a fait douze voix de moins que M. Haab (156 au lieu de 173, déduction faite de cinq voix de députés qui avaient dormi trop longtemps ce matin-là et qui sont arrivés seulement après

le premier scrutin). MM. Schulthess et Haab ont obtenu chacun quelques voix socialistes, le premier deux douzaines, le second une douzaine. Il y a donc 25 députés bourgeois environ qui ont refusé de voter pour M. Schulthess — ce sont des antimonopolistes furibonds et impuissants qui se vengent de cette façon. Le « Nouvelliste » a déjà relevé que le ton commence à changer envers le chef du département de l'Economie publique. Il est en droit de demander qu'on fasse la distinction loyale entre l'œuvre constructive et la question de sympathie personnelle. Cette question ne se pose pas pour le vice-président, M. Haab, qui se tient en dehors de la mêlée politique et qui, appelé à parler au milieu des radicaux de la Suisse primitive, s'est tiré d'affaire dans un discours loyal et objectif qu'il aurait pu prononcer aussi bien dans un congrès de conservateurs des petits cantons !

La session, qui va durer jusqu'à la veille de Noël, trahit déjà l'agitation électorale de 1928, avec le renouvellement du Conseil national en octobre. Sub conspectu des élections, les questions les plus anodines peuvent prendre un caractère d'importance, subissant une altération dans leur portée véritable. Que le Ciel nous préserve, en 1928, d'un assaut trop coûteux des députés friands de rapporter chez eux des avantages conquis de haute lutte pour leurs électeurs ou une catégorie d'électeurs. Ce danger est beaucoup plus grave pour la Caisse fédérale que l'octroi de subventions régulières et légales au bien social et moral des populations !

F. d'Ernst.

DES ACCIDENTS

A un tournant de route, entre Willisau et Sumiswald (Lucerne), une automobile qui n'avait pu le voir venir a tamponné un jeune cycliste, M. Werner Gammeter, élève de l'école secondaire, qui, grièvement blessé à la tête et aux jambes, a succombé à l'hôpital. L'accident est dû au fait que le jeune Gammeter, voulant éviter l'automobile, dérapa sur la route mouillée et tomba juste devant la voiture. L'automobiliste avait immédiatement freiné, malheureusement sans pouvoir éviter l'accident.

La mère de la victime est une veuve qui, voici deux jours, avait dû faire opérer deux autres de ses enfants.

L'agriculteur Emile Segginger, marié, âgé de 68 ans, qui abattait du bois dans la forêt de Grindel (Soleure), a été écrasé par un tronc d'arbre et tué sur le coup.

LA RÉGION

Quarante ans de service

Le personnel de la gare d'Aigle a fêté jeudi le quarantième anniversaire de l'entrée au service de son excellent chef, M. Fritz Seilaz.

NOUVELLES LOCALES

Instituteurs et chômage

On nous écrit :

Selon une correspondance parue dans le « Nouvelliste » du 13 décembre, le nombre des instituteurs sans place pour le présent cours scolaire se réduirait à une ou deux unités. Ce chiffre ne correspond pas à la réalité car nous connaissons dans une seule commune une demi-douzaine de régents mis à disposition pour diverses raisons dont la principale est qu'on ne peut donner ce que l'on n'a pas.

Nous sommes, quant à nous, porté à croire qu'une notable partie du personnel enseignant valaisan est frappée de la plaie du chômage et que si l'on n'y remédie, le mal ira sans cesse en s'accroissant. Que si l'on n'en est pas persuadé, le secrétaire de l'U. P. E. V. ouvre une enquête à ce sujet et tout le monde sera édifié.

Le remède, tout le monde le connaît, serait de limiter le nombre des candidats instituteurs en fermant légèrement les portes d'entrée de l'Ecole normale. Nous reconnaissons que le Séminaire des instituteurs est une école excellente et qu'une bonne partie des recrues qui en sortent constituent en partie les cadres de notre régiment valaisan. Ils augmentent, cela est inévitable, le nombre des déclassés, car l'éducation que l'on y reçoit ne prépare pas spécialement à d'autres carrières. Le résultat est particulièrement cruel pour les paysans de la montagne (et la plupart des instituteurs se recrutent dans ce milieu), qui, destinant leurs enfants à l'enseignement, les voient jetés sur le pavé au moment où ils devraient pouvoir compter sur un dédommagement de leur part. Une somme de quatre à cinq mille francs dépensée en pure perte suffit à plonger dans l'embarras une famille pauvre.

Pourquoi dans la question du recrutement des candidats à l'enseignement, n'imiterait-on pas nos administrations fédérales qui, elles, n'admettent tous les ans que le nombre d'aspirants aux places suffisant pour combler les vides causés par les retraites et la mort, mais rien de plus.

Ce serait le moyen de laisser les fils de paysans à leur terre où il n'y a pas de chômage.

Y.

Maisons ouvrières

On nous écrit de Sion :

Développant à l'assemblée générale de jeudi dernier le beau programme du Parti conservateur de la ville de Sion, M. le président Kuntschen a laissé entendre que la Municipalité envisageait l'acquisition d'un immeuble en vue de sa transformation en appartements locatifs pour familles et ouvriers.

Chacun aura enregistré avec satisfaction cette déclaration qui dénote que notre Conseil communal ne recule devant aucune des réalisations sociales les plus urgentes. Mais nous nous demandons si, au lieu de l'achat projeté, il ne serait pas plus indiqué de reprendre la proposition qui a été faite par l'Etat à la Ville, de céder gratuitement à celle-ci le Théâtre de Valère ?

La construction de plusieurs grandes salles au cœur même de la cité font que le public séduisit délaisse de plus en plus notre vieux Théâtre, d'ailleurs bien délabré, et dont la Commune occupe déjà la partie inférieure qui sert de salle de dessin aux apprentis-artisans.

Si donc on n'a pas l'intention de transformer cet édifice en salles d'école aux fins de décongestionner les classes actuelles trop à l'étroit — ce qui ne serait peut-être qu'une solution boiteuse — qu'on fasse du Théâtre une maison ouvrière. Rien n'empêchera de donner la même destination à une partie des bâtiments scolaires actuels, dès que sera construite la maison d'école des garçons projetée.

La colline de Valère, de par sa situation salubre et ensoleillée, se prête merveilleusement au but envisagé.

Un beau livre d'étrennes

On nous écrit :

Depuis quelques années, grâce peut-être à l'impulsion donnée aux recherches historiques par la fondation de la Société d'histoire du Valais romand, les thèses de droit « rétrospectif » sont devenues à la mode.

Il en est une cependant qui s'impose tout particulièrement à l'attention et qui fera époque dans la bibliographie valaisanne, tant par la nature et le développement de son sujet que par la façon remarquable dont il a été traité : c'est l'Essai sur l'Evolution du Droit pénal valaisan avant 1798 par M. Jean Graven, avocat à Sion, fils du juge cantonal, thèse qui lui a valu le bonnet de docteur de l'Université de Genève avec la mention « summa cum laude ».

Ce serait regrettable, injuste et peu flatteur pour notre amour-propre national que ce volume ne remportât pas chez nous le succès avec lequel il a été accueilli dans les cantons voisins et au-delà. Partout, il y eut unanimité dans l'éloge ; et la critique, condamnée à se montrer de plus en plus sévère devant la surabondance de productions et le snobisme de se voir imposer, a salué sans aucune réticence l'apparition de ce benjamin des lettres valaisannes.

Ses solides qualités de fond, sa présentation littéraire et typographique, tout en effet concourt à lui réserver une place d'honneur non seulement dans la bibliothèque des juristes — auxquels son titre semblerait bien à tort le réserver et aux études desquels il doit servir de complément, de couronnement, — mais dans celle de tous les citoyens qui s'intéressent au passé de leur pays et à ses institutions politiques : Pour être profonde autant que vaste, l'érudition de M. Graven revêt assez de grâce et de simplicité pour plaire et profiter aux uns comme aux autres.

Le sujet qu'il a abordé est étendu et compliqué ; mais l'esprit analytique et méthodique qui a présidé à son élaboration, le plan ingénieux d'après lequel il est disposé, en facilitent grandement la compréhension.

Une première partie, jouant en quelque sorte le rôle d'introduction, expose le droit constitutionnel valaisan. La séparation des pouvoirs n'ayant été consacrée par les constitutions valaisannes qu'à partir du XIXe siècle, il était impossible de retracer l'organisation judiciaire sans dépeindre et définir simultanément les pouvoirs législatif et exécutif avec lesquels elle se confondait. Et voilà évoqués à nos yeux, en un panorama d'une saisissante clarté, l'évêque de Sion à la fois prince temporel et spirituel, et son rival, le prince de Savoie, avec leurs juridictions enchevêtrées les unes dans les autres ; puis, l'unité territoriale rétablie, les compétitions entre l'évêque et les nobles, ensuite

entre l'évêque et les dixains qui revendiquent une part de plus en plus importante à l'administration du pays, jusqu'au jour où, Hildbrand Jost ayant renoncé de force à la fameuse Caroline (prétendu acte de donation du comté valaisan à saint Théodule par l'empereur Charlemagne), la Diète se dressa en face de lui, non plus en collaboratrice mais en concurrente et en adversaire, et exercera la souveraineté presque exclusivement, quitte à émietter parfois, par un fatal retour des choses d'ici-bas, dans le domaine spirituel. Mais à côté de ces détenteurs officiels de la direction des affaires publiques, fleurit toute une végétation de seigneurs particuliers auxquels les progrès de la démocratie substitueront des majors et des châtelains qui oublieront plus souvent qu'il ne convient le principe essentiel de la magistrature : Salus populi suprema lex esto.

De même, si la Diète s'appuie sur les « Statuts » de 1571 comme Moïse sur les Tables de la Loi, les statuts, reflet d'une autorité polymorphe, ne préjudicient en rien aux franchises locales et aux droits séculaires des juridictions libres.

Eux-mêmes, pour la procédure criminelle, s'effaceront devant la Caroline, code pénal de Charles Quint en vigueur dans toutes les provinces de l'Empire allemand, et d'une rigueur excessive, puisqu'il prévoit le bûcher pour les crimes d'hérésie et la potence pour les vols par escalade et par effraction.

Cette confusion de pouvoirs, cet enchevêtrement de juridictions, cette superposition de législations présentent, pour qui les examine, une complication déconcertante : le mérite de M. Graven est d'y avoir vu clair, d'avoir donné de ce modèle nébuleux une image nette et précise.

Ainsi, son introduction, que d'auteurs ont estimé sortir du cadre de la thèse proprement dite, lui était au contraire utile et nécessaire. Car on ne peut raisonnablement séparer le législateur des textes de la loi et de ses modalités d'application.

Quant à la seconde partie, qui ne peut se résumer tant elle est substantielle, elle est consacrée à l'étude de l'évolution de notre droit pénal.

Basé à l'origine sur les coutumes orales du pays — et sur l'arbitraire des seigneurs, — il se codifie pour constituer le droit strictement valaisan qui en fin de compte se teintera, s'imprénera du droit romano-germanique.

Synthèse magistrale, qu'illustre l'énumération, assaisonnée d'exemples typiques et puisés aux meilleures sources, des délits et des crimes contre Dieu et la religion, le souverain et la société, et la gamme plus suggestive encore des répressions et des châtiments ; les âmes sensibles peuvent cueillir des fleurs ou plutôt des épines à foison dans ce « jardin des supplices »... Vivante, colorée, remarquable par son objectivité et par son louable souci de l'exactitude et de la vérité, la thèse de M. Graven suppose un effort, une documentation énorme. A la parcourir, le sentiment de curiosité fait bientôt place à celui de la surprise et même de l'admiration. On se représente un travail de patiente envergure entrepris par un professionnel, comme le Dr Cropt, qui pratiqua et enseigna durant trois quarts de siècle l'ancien droit valaisan, plutôt que par un frais émoulu de faculté.

Un tel début est riche de promesses et d'espoirs. C'est une dette d'honneur, pour les compatriotes de M. Graven, de contribuer, par une sympathie effective, à ce qu'ils se réalisent.

Mesquineries

On nous écrit :

Dans le « Confédéré », un prétendu membre de la Commission scolaire prend à partie en un langage peu civil et encore moins littéraire le Secrétaire du Département de l'Instruction publique, au sujet de certaines mesures ou plutôt modifications de contrôle concernant nos écoles primaires. Ce qui l'excite, c'est, en particulier, l'introduction, à titre d'essai, d'examen annuels uniformes.

Voici ce que, pour toute et unique explication, nous avons à répondre à ce grincheux : « Monsieur, avez-vous vu déjà la scène que se passe parfois chez les gamins de la rue ? L'un d'eux, victime d'une espièglerie peu agréable que lui joue un facétieux camarade, qui sait, par un prompt mouvement ou une attitude simulée, détourner les soupçons, se jette sur un autre camarade, bien innocent, celui-là, pour lui administrer une volée de coups de poing ou de pied, ce qui provoque le rire des spectateurs qu'amuse l'erreur et le sot emportement du susceptible personnel. » Tel est le cas du correspondant du « Confédéré ». Quant au reproche qu'il fait à M. L. D. d'avoir été petit instituteur, nous lui ferons remarquer qu'il fut un temps où il était petit, bien petit aussi du corps et d'esprit, car il n'est assurément pas le fils de Grandgousier et de Gargamelle. Nous ignorons si, aujourd'hui, il a une taille avantageuse, mais ce que nous savons, c'est qu'il est resté petit d'esprit, son article le dit assez.

On nous communique un second entrefilet du « Confédéré » où, sous une autre étiquette, le même pourfendeur du Secrétariat de l'Instruction publique, éructe les mêmes insanités. Seulement, son factum contient une insinuation qui sort du domaine de la simple polémique.

Nous le sommions de préciser, étant donné que tous les travaux d'impression ont été mis en soumission par le Conseil d'Etat et adjugés aux meilleures conditions.

En ce qui concerne les circulaires, nous croyons savoir que M. L. D. n'en lance aucune sans un ordre du Chef du Département, et nous sommes certains que M. Walpen, qu'on doit louer pour son esprit d'initiative et de travail, n'ordonne rien qui ne soit indispensable et utile au Personnel enseignant.

Des instituteurs.

La classification du personnel

L'application de la nouvelle loi sur les traitements pose une série de problèmes délicats, qui occupent depuis quelque temps le Conseil fédéral. Il s'agit, en premier lieu, de procéder à une classification du personnel, c'est-à-dire de le répartir dans les 26 classes prévues par la loi, selon les fonctions qu'il exerce.

En procédant à ce travail, on s'est aperçu qu'un certain désordre régnait dans quelques administrations; des fonctionnaires étaient classés trop haut, d'autres trop bas. Il faut procéder à un redressement; mais ceux que l'on fera redescendre continueront de toucher le traitement qu'ils ont actuellement, en vertu de la clause de garantie inscrite dans la loi. En revanche, ceux que l'on fera monter dans l'échelle verront leur situation améliorée. C'est pourquoi, dans les premières années, on prévoit une augmentation de dépenses. Mais, par la suite, l'effet de la nouvelle loi se fera sentir et l'on réalisera une sensible économie.

Le Conseil fédéral a prévu une catégorie spéciale où entrent les trois directeurs des C. F. F. et celui des postes. Ils toucheront 25,000 francs par an. Au-dessous d'eux seraient encore, hors cadres, avec des traitements de 17 à 20,000 francs, les directeurs d'arrondissement, le directeur des douanes, le chef d'état-major et les chefs des divisions qui ont des responsabilités spéciales.

Un chef de train coupé en deux en gare de Sion

Une triste nouvelle, qui n'était malheureusement que trop exacte, circulait vendredi soir à St-Maurice, à l'arrivée du train de 20 h. 3/4. M. Lambelet, chef de train, du dépôt de St-Maurice, venait d'être victime d'un accident mortel arrivé à la gare de Sion, précisément au départ de ce même train, et jetait la consternation dans la localité.

Voici dans quelles circonstances ce terrible accident se produisit:

Un chef de service à l'Etat, coutumier des arrivées tardives, voulut monter sur le train de 19 h. 30 déjà en marche. M. Roh, de service, lui cria: « Ne montez pas! »

Bravant cet ordre, dit un correspondant de la « Tribune de Lausanne », le retardataire guetta l'une des dernières voitures pour s'y hisser au passage. Comme le marche-pied de l'une de celles-ci était occupé par le chef de train, M. Lambelet, le voyageur s'élança sur le marche-pied de la voiture suivante et parvint à y monter.

Il est à présumer qu'à ce moment intervint le pauvre M. Lambelet, soit pour empêcher le retardataire de monter sur le convoi en marche, ce qui est très dangereux, surtout pour un homme d'un certain âge, soit pour empêcher que l'imprudent ne tombe sur la voie et ne soit écrasé. Toujours est-il que ce geste a coûté la vie à M. Lambelet qui, après avoir roulé sur un certain parcours entre la bordure de granit du quai et la voie, a été littéralement sectionné au bas-ventre par le wagon. L'alarme fut donnée, le train stoppa et dut manœuvrer afin de permettre aux employés de retirer le pauvre homme. La mort avait fait son œuvre.

On est unanime à déplorer ce tragique accident qu'un peu plus de prudence de la part du voyageur, qui regagne chaque soir Chamossion, eût certainement pu éviter, ceci d'autant plus que, paraît-il, il avait déjà été rendu attentif aux conséquences graves que pouvait entraîner pour lui-même et pour les agents des trains, ses arrivées tardives. Quant à M. Lambelet, il n'est personne qui ne regrette la tragique fin de ce père de famille qui laisse une veuve et quatre enfants, universellement estimé par ses collègues des C. F. F. et par tous ceux qui eurent l'avantage de l'apprécier.

C'est M. le pasteur de La Harpe qui a été chargé d'annoncer, avec tous les ménagements possibles, la triste nouvelle à la malheureuse veuve.

Les obsèques de M. Lambelet ont eu lieu dimanche à Lavey-Village au milieu d'un grand concours de population.

La loi d'assistance acceptée à une énorme majorité

M. Lorétan élu conseiller d'Etat

	Conseil d'Etat		
	LORETAN	OUI	NON
Conches			
Ausserbinn	8	7	1
Beltwald	55	47	11
Biel	13	10	3
Binh	22	21	1
Blitzingen	30	30	1
Ernen	29	27	3
Fiesch	50	31	19
Fieschertal	7	6	1
Geschinen	12	7	6
Ghurigen	17	16	1
Lax	38	37	1
Mühlebach	15	—	15
Münster	29	44	—
Niederwald	17	2	14
Obengesteln	35	35	1
Oberwald	31	11	20
Reckingen	57	37	9
Ritzingen	17	15	1
Selkingen	17	15	1
Steinhaus	12	12	—
Ulrichen	59	62	1
Rarogne Or.			
Betten	57	59	3
Bister	16	16	—
Birsch	34	30	4
Filet	13	2	11
Goppisberg	15	16	—
Greich	10	11	—
Grenglios	24	18	9
Martisberg	18	18	—
Mörel	29	23	7
Ried-Mörel	32	30	2
Brigue			
Birgisch	38	12	26
Brigue	123	115	33
Brigerbad	11	9	2
Eggerberg	—	15	8
Glis	59	42	21
Mund	44	38	6
Naters	81	45	45
Ried-Brig	48	47	1
Simplon	44	39	5
Thermen	51	31	20
Zwischbergen	21	21	—
Viège			
Baltschieder	49	44	—
Eisten	55	40	5
Embd	41	12	25
Eyholz	16	5	12
Grächen	86	54	12
Lalden	33	14	19
Randa	52	38	14
Saas-Almagel	31	8	5
Saas-Balen	34	29	—
Saas-Fee	64	47	7
Saas-Grund	38	38	—
St-Niklaus	152	124	14
Shalden	69	39	30
Staldenried	42	10	19
Täsch	34	30	5
Törbel	121	73	46
Visp	94	53	15
Visperterminen	76	56	15
Zernoggen	37	18	3
Zermatt	37	36	2
Rarogne Occ.			
Ausserberg	56	49	7
Blatten	52	52	—
Bürchen	85	80	2
Eischoll	58	60	—
Ferden	80	64	7
Hothen	28	25	4
Kippel	63	44	18
Niedergesteln	2	45	49
Raron	53	28	25
Steg	34	20	15
Unterbach	47	31	1
Wylar	58	32	20
Loèche			
Agarn	25	24	—
Albinen	56	20	6
Bratsch	44	43	1
Ergisch	15	8	2
Erschmatt	46	45	1
Feschel	24	22	3
Gampel	61	50	11
Guttet	25	21	—
Inden	14	10	4
Leuk	134	125	8
Leukerbad	84	76	6
Oberems	47	46	1
Salgesch	84	51	9
Turtmann	90	47	27
Unterems	34	30	4
Varen	63	58	3
Sierre			
Ayer	40	39	1
Chalais	73	54	19
Chandolin	39	34	8
Chermignonn	102	71	31
Chippis	42	45	6
Granges	42	52	1
Grimentz	37	41	3
Grône	54	39	14
Isogne	26	35	3
Lens	115	96	44
Mège	42	42	33
Mollens	36	28	11
Montana	49	32	25
Randogne	62	59	9
St-Jean	58	55	3
St-Léonard	96	94	3
St-Luc	52	54	2
Sierre	106	108	17
Venthône	45	25	20
Veyras	14	10	4
Vissoie	35	26	10
Hérens			
Agettes	34	33	2
Ayent	208	205	7
Evolène	108	89	18
Héremence	162	154	15
Mase	41	39	—
Nax	29	28	—
St-Martin	135	139	8
Vernamiège	9	9	—
Vex	90	87	9
Sion			
Arbaz	80	77	3
Bramois	86	79	6
Grimisuat	75	78	4
Salins	27	28	16
Savièse	170	152	52
Sion	416	364	97
Veysonnaz	46	49	1

	Conseil d'Etat		Assistance
	LORETAN	OUI	
Conthey			
Ardon	118	87	45
Chamoson	143	131	37
Conthey	304	281	23
Nendaz	169	153	22
Vétraz	92	77	19
Martigny			
Bovernat	36	40	6
Charrat	30	30	41
Fully	218	134	109
Isérables	68	80	4
La Bâtière	16	19	7
Leytron	81	59	22
Martigny-Bourg	39	50	27
Martigny-Combes	54	46	18
Martigny-Ville	76	91	25
Riddes	34	31	38
Sallion	66	63	1
Saxon	92	83	71
Trémiat	22	17	14
Entremont			
Bagnes	573	702	11
Bourg-St-Pierre	34	53	4
Liddes	175	182	—
Orsières	208	197	44
Sembrancher	77	66	40
Vollèges	130	162	7
St-Maurice			
Collonges	22	28	22
Dorénaz	49	32	25
Eviroz	93	97	9
Finhaut	52	55	10
Massongex	65	52	13
Mex	32	32	1
St-Maurice	128	154	13
Salvan	138	140	21
Vernayaz	71	77	41
Vérossaz	82	78	5
Monthey			
Champéry	94	77	36
Collombey-Muraz	72	65	27
Monthey	136	113	51
Port-Valais	67	42	25
St-Gingolph	37	41	5
Troistorrens	167	136	66
Val d'Iliez	147	123	47
Vionnaz	102	99	7
Vouvry	116	140	32
Récapitulation par districts			
Conches	570	478	110
Rarogne or.	248	223	37
Brigue	520	414	167
Viège	1061	798	248
Rarogne Occ.	646	530	148
Loèche	846	676	86
Sierre	1165	1039	267
Hérens	816	803	59
Sion	902	827	179
Conthey	826	729	146
Martigny	832	745	353
Entremont	1197	1362	107
St-Maurice	732	745	160
Monthey	918	836	296
Total général	11349	10200	2393
Trente degrés au-dessous de zéro			
Les hautes stations météorologiques suisses annoncent que le froid a été très vif pendant la nuit de samedi à dimanche. Au Saentis et au Jungfrauoch, le thermomètre a marqué 30 degrés au-dessous de zéro.			
Dimanche matin, sur le plateau, on notait moins 17 degrés. L'observatoire de Zugspitze annonce 31 degrés au-dessous de zéro.			
Et quinze en Valais			
Le froid sévit avec beaucoup d'intensité dans tout le centre du Valais. A Sion, le thermomètre marquait, lundi matin, moins 15 à la gare, et moins 12 en ville.			
Le vignoble et la campagne non couverts de neige souffrent de cette extraordinaire baisse de température.			
Le Rhône charrie de gros glaçons.			
Plus de cours militaires et de gymnastique pendant les offices religieux			
Souvent, les prêtres catholiques se sont plaints de l'heure de certains cours militaires, de gymnastique ou de pompiers qui coïncident avec l'heure des offices religieux. A leur tour, l'Association pastorale et la Fédération des églises protestantes ont adressé leurs réclamations à Berne.			
Le Département militaire fédéral se déclare prêt à faire le nécessaire pour que l'on tienne compte des demandes des églises lors de la fixation des heures d'enseignement de la gymnastique et des cours militaires préparatoires. Les comités cantonaux empêcheront, en donnant les ordres appropriés, que les heures de fréquentation des cours sus-indiqués correspondent avec les heures de catéchisme, les services divins ou autres manifestations religieuses.			
AYENT. — De la « Feuille d'Avis » :			
La grande et l'écurie des frères François et Edouard Jean, à Sinière sur Ayent, a été la proie des flammes. Le feu éclata vers les deux heures de l'après-midi. Les ouvriers du chantier de la route de Sinière et des vignes ont immédiatement répondu à l'alarme et préservé le bâtiment voisin qui appartenait aux mêmes propriétaires. Les dégâts couverts par une assurance de 800 francs sont assez élevés et la perte des frères Jean est sensible. L'incendie ne doit pas être imputé à la malveillance, mais plutôt à l'imprudence d'un passant.			
SION. — Service du feu. — (Corr.) — Samedi après-midi, en présence du capitaine du corps des sapeurs-pompiers de la ville, M. Emile Brunner et quelques autres officiers et hommes de ce corps, on a procédé à divers exercices d'essai de la nouvelle échelle de sauvetage sur charriot.			

Le nouvel engin a une hauteur de 24 mètres et peut, à son extrémité, porter un poids de 230 kg. Son maniement et son transport rapides en feront un précieux auxiliaire dans le combat contre le feu.

L'échelle « Metz » a été fournie à la Ville par MM. Jean Gerber et Cie, à Lausanne.

SION. — Société industrielle et des Arts et Métiers. — Le comité de cette société a décidé de faire abstraction pour cette année-ci de la célébration de la Saint-Eloi, du fait que le 75^{me} anniversaire et l'inauguration du nouveau drapeau auront lieu au printemps prochain.

Il engage vivement tous les membres de la société à participer nombreux à l'Exposition cantonale de Sierre et à s'inscrire au plus vite auprès du Secrétariat Général. Il les invite en outre à souscrire dans la mesure de leurs moyens au capital de garantie de cette Exposition. Il leur recommande enfin le cours de dessin pour adultes organisé par la ville de Sion, cours qui s'ouvrira vers la mi-janvier.

(Communiqué.)

Spectacles et Concerts

Concert du Chœur d'Hommes à Martigny

On nous écrit :

Beaucoup de monde, dimanche soir, à l'Hôtel de Ville, pour entendre le Chœur d'Hommes et deux solistes renommés : Mme Burri-Schlegel, professeur à Lausanne, et M. Riaboukha, ténor solo de la célèbre Chorale des Cosaques du Don. Mlle Dupuis tenait le piano d'accompagnement.

Le programme de Mme Burri était consacré à des œuvres anciennes et modernes qui lui permirent de faire valoir sa musicalité, sa science du chant, un tempérament généreux. A notre avis, c'est dans les pièces de caractère dramatique que l'aimable cantatrice donna vraiment toute sa mesure. Nous la remercions du régal qu'elle nous a offert.

M. Riaboukha possède une voix chaude, prenante, admirablement timbrée. Il faut l'avoir entendu dans « Bateher de la Volga », air populaire russe d'une saveur si spéciale. Impossible de rester froid. On est emporté. Citons encore « Berceuse » de Gretchaninov, « Paillasse » de Léon Cavallo (Léon Cavallo, disait M. J. C.) où l'interprète trouva des effets de douceur, des traits d'expression remarquables. Elégie de Glänka, Berceuse de Schumann en duo avec Mme Burri furent très goûtées aussi.

Un éloge spécial à Mlle M. L. Dupuis pour la façon dont elle a soutenu les deux solistes. Nous connaissons ses qualités de pianiste. Elle s'est révélée, dimanche soir, accompagnatrice souple et adroite. Qu'elle modère cependant un peu son tempérament.

Les trois artistes furent applaudis, bissés, fleuris.

Dans le même concert, le Chœur d'Hommes donnait des exécutions d'œuvres de Kjéruif, Doret et P. Mico. On a déjà dit de cet ensemble, qu'il chantait avec une justesse parfaite, des nuances, une bonne diction.

Nous voudrions aujourd'hui souligner une autre de ses qualités. Le Chœur d'Hommes de Martigny est un chœur admirablement discipliné, entièrement dans la main du chef dont il suit la direction avec la plus scrupuleuse fidélité. Voilà, selon nous, le principal facteur de ses succès. Il a, d'ailleurs, à sa tête, un musicien de valeur en M. Magnenat qui se montra, hier soir, chef doué d'enthousiasme et d'énergie. Son geste précis, convaincant exerce sur ses collaborateurs un ascendant incontestable.

Les magistrales interprétations de « La Chanson du Blé qui lève » de Doret et de « Presque une Chanson » de P. Mico, firent particulièrement impression. Il y avait là une masse imposante de chanteurs donnant leur effort dans la joie, des registres bien équilibrés et cette belle discipline dont nous parlions plus haut, cette discipline librement consentie, trop rare en pays romand.

Félicitons ces messieurs du Chœur d'Hommes. Leur soirée eut un plein succès.

Le paquet de Sykos, la spécialité de complément de café pèse 250 gr. Comparez poids, prix et qualité. Comme surrogat de café mélange à l'arôme de moça, tout prêt, prenez Virgo.

Les Draps de Truns
FABRIQUE DE DRAPS À TRUNS Grisons

SUZE

se distingue des imitations par la finesse de son bouquet

A l'occasion des fêtes, grand choix de liqueurs fines, crèmes en tous genres, vins fins, champagnes, astis.

PRIX MODÉRÉS

H. Nanzer, distillerie, St-Maurice

Boucherie Bovey
7, Université, Lausanne.
Bœuf, bouilli le 1/2 kg. fr. 1.—
Bœuf rôti le 1/2 kg. fr. 1.25
Derrière ou cuisse le 1/2 kg. fr. 1.20. Civelles ou gendarmes 20 ct. pièce. Saucisse de ménage le 1/2 kg. fr. 1.—

Pour les fêtes
Cyclamens
Primevères
Azalées
S'adresser chez Uhlmann, jardinier à Lavey-les-Bains.

On offre à vendre environ cinq mètres de

vignes

prés et en tout le terrain bon état. à la fin de l'été. Facilité de paiement. S'adresser Rosier Henri, Chamaille, Sion.

A vendre veau femelle

Magasin à louer

avec appartement, dans localité importante du Bas-Valais. Commerce achalandé et bien situé. Peu ou pas de reprise. Occasion exceptionnelle de se créer une situation. Intéressant pour commerçant ayant enfants aux études. On en confierait aussi la direction à **gérant ou gérante**. S'adresser par écrit sous P. 5748 S. Publicitas, à Sion.

Vente d'effets militaires suisses
(inutilisables pour l'armée)

L. ROULIN, Echelettes 9, 1er, LAUSANNE

Vareuses, d'ap de capote de 5 à 8 fr. — Tuniques de 3 à 8 fr. — Licols cuir à 4 fr. — Plate-longues de 3 m. 50 pour traits, 40 fr. — Plate-longues décousues, de 4 cm. 1.50 fr. le m. — Fausse-rènes, 2 fr. et 2.50. Porte-limons et porte-traits de 0.80 à 2.50 fr. la paire. Courroies de 1 m. à 1 fr. la paire. Dites diverses pour patins ou skis, de 30 à 80 ct. la paire. Dites petites à 1 fr. la douzaine. Bretelles de hottes à 2 fr. Dites de sacs, 60 ct. Colliers pour chiens de traits de 8 à 10 fr. — Cuir pour remse-millage à fr. 1.50 la paire. Fortes sous ventrières 4 fr. Collet d'écurie en cuir fr. 3.50. Musettes simples fr. 3.50. Dites doubles fr. 5.50. Surfaix 2 fr. Seaux en toile fr. 1.20. Envoi contre remboursement.

L. ROULIN.

Occasion extraordinaire

20 pianos d'occasion de diverses marques
cédés à bas prix

Remis à neuf intérieurement et extérieurement avec 5 ans de garantie. Facilités de paiements **Grand choix de gramophones et disques** Visitez sans engagement

A. Emch, Montreux
19, Avenue du Kursaal

CADEAUX de fin d'année

Les porcelaines et cristaux vous offrent les plus grandes possibilités d'achat. Envois à choix

Edm. Trottet

Monthey
le mieux assorti dans la région



HALTE! ...
Vite, pour réparer nos forces, une bonne tasse de café. Additionné de l'excellente Chicorée D.V. ETOILE, qui le fait gagner doublement en force et saveur, c'est la boisson la plus saine et tonique du travailleur manuel.

D.V. ETOILE

Avantages sérieux
intéressant tous les acheteurs

Nous vendrons avec **10% de rabais** les fourrures garnitures avec **20% de rabais** les fourrures confectionnées

à l'**IDEAL-FOURRURES, LAUSANNE**
1, Petit-Chêne L. LÉVY

Commerce à remettre

GRAND CHOIX DE Disques de Noël
au **Magasin His Master's Voice**
G. SCHWIND
7, Rue Haldimand :: LAUSANNE
Demandez le catalogue Envoi à choix.

GUANO DE POISSON

offert par la **Fédération Valaisanne des producteurs de lait**
SION - Téléphone 13

BOUCHERIE ROUPH
Rue de Carouge 36 bis GENEVE
Expédie promptement:
Bouilli à fr. 2 — le kg.
Rôti bœuf fr. 2.50 le kg.
Grasse de rognons à fr. 1.50 le kg.
Cuisses ou derrières entières pour sauter à fr. 2.20 le kg.
Viande désossée pour charcuterie fr. 2.20 le kg.

Machines à écrire
Underwood neuves. Underwood d'occasion et autres systèmes depuis fr. 180.— Rubans, papier carbone Perless, le meilleur et le plus économique. H. Hallenbarter Sion.

Viande désossée
pr charcuterie de parties liers **Fr. 1.70 le kilo**
Expéditions - Demi-port payé
Boucherie Chevaline Centrale
H V rrey Luvve 7 LAUSANNE.

Négligence

Nous attirons l'attention sur les avantages qu'offrent les

coffres-forts et Cassettes incombustibles

Ces meubles sont devenus indispensables pour serrer livres, papiers (de famille) titres, etc. Le public très souvent se voit dans la triste nécessité de sacrifier ces objets en cas d'incendie. Il s'empresse de s'éviter tout souci en demandant un prospectus à **François Tauxe**, fabricant de Coffres forts, à Mully, Lausanne.

Avis aux boulangers

Agriculteur s'intéresserait à construire boulangerie dans un village de 500 habitants, industriel, sans boulanger.

S'adresser au Nouvelliste sous T. C.

Forge à vendre

On offre à vendre pour cause de décès, l'outillage complet d'une forge, soit machine à percer, à cintrer, soufflet, étaux. S'adresser à **Veuve Maximin PIGNAT**, Vouvry

Gramophones

de première marque suisse munis de tous les perfectionnements aux prix les plus avantageux. Grand choix de disques, derniers nouveautés. H. Hallenbarter, Sion.

On achèterait d'occasion, une

chaudière

à distiller (alambic) de moyenne grandeur. Faire offres au Nouvelliste sous 36.

PAUL MARCLAY, MONTHEY

Liqueurs en gros, Malaga, cognac, rhum kirch, marc, gentiane.
Huile de noix, d'olive et d'arachide.
Huile de foie de morue, articles sanitaires, bandages, caisse à bronchite, pèse-bébé.
Savonnerie, parfumerie.
Thé, café, chocolat, sucre, **allumettes**.
On vend de tout et au plus bas prix. Téléph. 109

Docteur Edouard Sierro

ancien assistant à la Policlinique de Genève
ancien interne à l'Hôpital de Genève
ancien Chef de Clinique Chirurgicale
à l'Hôpital Cantonal de Genève

Médecine Chirurgie

Rayons X

Accidents Maladies des femmes

Ouverture du Cabinet le 3 janvier 1928 à Sion
Avenue du Midi. Reçoit de 10 h. à midi et sur rendez-vous. Tél. No 158.

BANQUE DE BRIGUE

BRIGUE
Les coupons de nos obligations ainsi que les intérêts au 31 décembre 1927 sur nos carnets d'Epargne peuvent être retirés dès maintenant.
La Direction.

Steiger & Cie
Lausanne 20 Rue St-François

Services de table

A vendre un fourneau

en pierre de Bagnes, ayant très peu servi. S'adresser à **Vve L. Annen**, Monthey.

A vendre une laie

blanche et noire, de 8 tours. S'adresser à **Landry Joseph-Mari**, Verrayaz.

A vendre deux belles laies

portantes de grosse race, une pour le 22 février et l'autre le 25 février. S'adresser à **Vve Joséphine Délez**, Verrayaz.

A VENDRE beaux porcelets

importés du canton de Fribourg. S'adresser à **Jules Basse**, Bagnes, téléph. 22
Imprimerie Rhodanique

Etrennes utiles et agréables
PROFITEZ!
75%
de remise sur tous les livres français. Grand choix en livres reliés pour la jeunesse. - Romans. - Dictionnaires. Livres de Messe. - Grands classiques. Livres d'images et à colorier. Choix immense.

GRAND CHOIX EN :

MAROQUINERIE : Sacs de dames - Porte-trésors - Portemonnaies - Portefeuille - Porte-musique - Porte-cigars et cigarettes - Sous-mains buvards - Trousses de voyages - Ecrins manucures - Serviettes d'avocats et d'écouliers - Plumiers - Nécessaires à ouvrages, etc.

PAPETERIE : Boîtes fantaisie - Blocs-papeteries - Blocs - Cartes-lettres.

PLUMES A RÉSERVOIRS : Watermann's - Mont-Blanc - Monte-Rosa, etc.

Le cadeau qui fera le plus plaisir **un KODAK** (depuis 13 francs)

PORTE-MINES : argent - alpaca - doublé - Norotor - Handy - Eversbarp, etc.

ECRITOIRES : en marbre - bronze - pierre des Alpes - Bois sculpté,

SERVICES A FUMEURS : complets - cendriers - Boîtes de cigarettes - Boîte de cigares - Bouts à fumer.

DIVERS : Boîtes à cols, à mouchoirs, à gants, à bijoux, à ouvrages, à correspondance - Cachets en fantaisie - Albums pour cartes postales et pour photographies - Albums à poésies - Pipes en ébène et en goudron - Cadres - Pêle-mêles - Crucifix - Statuettes - Ciné-Kodak - Micro-Ciné, le plus petit cinéma du monde, etc.

PATHÉ-BABY

Grand choix de Cartes postales pour Noël et Nouvel-An

Jeux de familles et de Société - Agendas de bureau et de poche
Expédition rapide Téléphone 159 Gros et détail

Librairie-Papeterie **Marcel GAILLARD**
MARTIGNY-VILLE

Réelles occasions pendant les Fêtes
Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie - Optique
Machines à coudre

HENRI MORET

Avenue de la Gare Martigny-Ville près de la Banque Tissières
Le plus grand choix en montres, horloges, pendules et réveils en tous genres
Bijouterie, bagues, broches, chaînes, médailles, etc. — ALLIANCES OR, gravure gratuite, Services de table, Argenterie, Lunettes et pince-nez.
Réparations promptes et soignées. 5% Timbres escompte

SUPER-BOCK

Bière double de Noël, fine, malteuse, riche en extrait de malt
livrés en fûts et en bouteilles par la
Brasserie du Cardinal
à FRIBOURG et ses dépôts à Brigue, Sierre, Martigny et Monthey.

appartements

A louer à St-Maurice un appartement de 3 chambres et cuisine, cave et galets, eau et lumière. S'adresser au Bureau du Nouvelliste sous No 58.
Marbrerie
P. Devaud, Martigny de maude un
jeune homme
de 15 à 16 ans ayant des aptitudes pour le dessin.
Cuisinière
demandée dans petit hôtel de montagne et de passage, pour la saison d'été, gagé 20 fr. par mois. S'adr. sous P 5958 S. Publicitas, Sion

appartements

A vendre beau veau femelle S'adresser à Pierre-Marie Gross, St-Maurice.
Dès 1er mars petit appartement à louer chez Camille Coutaz, Combustibles, St-Maurice.
Lisez et faites lire Le Nouvelliste

Etrennes utiles
Magasin ORSAT
MAISON FONDÉE EN 1827
MARTIGNY
Vous y trouverez un joli assortiment en
Lingerie pour Dames et enfants
Pyjamas, bas, écharpes, mouchoirs
lainage. Pour Messieurs, complets
Manteaux, Chemises, beau choix
de Cravates, Bretelles, Casquettes
Chapeaux, Spécialité Borsalino.